



DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/22/471

Affaire suivie par : Pascale Amblard

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DEC3/XIII/22/471 du 24 novembre 2022

- Vu le décret 2015-885 du 20-07-2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- vu l'arrêté du 20-07-2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- vu la circulaire ministérielle n°2015-110 du 21-07-2015 (BO n°30 du 23-07-2015) ;
- vu l'arrêté rectoral n° DEC3/XIII/22/139 du 5 mai 2022 portant ouverture de la session 2023 du CAFFA.

Article 1 : Le jury académique chargé du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), organisé dans l'académie de Grenoble en 2023, est constitué comme suit :

Monsieur Pascal CLEMENT	IA-DASEN de la Drôme	Président de jury
Monsieur Alexis CHARRÉ	IEN adjoint – DSDEN de la Drôme	Vice-président de jury
Monsieur Mohammed MARZOUK	IEN adjoint – DSDEN de l'Ardèche	Membre
Madame Frédérique TOGNARELLI	Adjointe à la DASEN de l'Isère	Membre
Madame Marianne POUJOL	Adjointe au DASEN de la Savoie	Membre
Monsieur Frédérick MAROT	IENA de la Haute-Savoie	Membre
Madame Dominique AUGÉ	IA-IPR, doyen du collège des IA-IPR	Membre
Monsieur Guillaume JACQ	IEN-ET, doyen du collège de IEN-ET	Membre
Monsieur Jean-Christophe LARBAUD	IA-IPR, directeur EAFC	Membre
Madame Béatrice DUCHEMIN	Directrice adjointe EAFC	Membre
Monsieur Abdelhamid CHAACHOUA	Directeur de l'INSPE	Membre

Monsieur Joseph SERGI	Personnel de direction, Lycée Emmanuel Mounier - Grenoble	Membre
Monsieur Pascal DOURNON	PFA, Collège Stendhal - Grenoble	Membre

Article 2 : Le jury des épreuves d'admissibilité se réunira le vendredi 6 janvier 2023.

Article 3 : Le jury des épreuves d'admission se réunira le mercredi 10 mai 2023.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,


Céline HAGOPIAN